

FÉDÉRATION FRANCOPHONE DES CLUBS PYRAMIDE
Demande d'accréditation pour l'organisation d'un Tournoi dans le cadre du
Championnat Fédéral Individuel

À faire parvenir au plus tard 20 semaines avant la date du tournoi.
Joindre une clé USB si vous souhaitez recevoir les épreuves sur support informatique.
Le responsable des épreuves du tournoi et les concepteurs ne peuvent prétendre participer à la compétition.

Nom et Prénom de l'Organisateur :

Nom et Prénom du Responsable des épreuves :
(Mise en forme, découpage et mise sous enveloppes)

Adresse du Responsable des épreuves :

Téléphone / Courriel :

N° licence :

Nom et N° du Club :

Département et Ville :

Date du tournoi :

Arbitre

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone / Courriel :

N° licence :

J'utiliserai mes propres épreuves inédites Oui Non

Si oui, je vous les communiquerai entre **18 et 12 semaines avant la date du tournoi** pour validation.

Nom des Concepteurs des épreuves :

Je vous proposerai alors :

- 50 Énigmes à **thèmes variés (voir recommandations pour l'élaboration des épreuves) et inédites et en aucun cas des copies de définitions des dictionnaires.**
- 8 séries de Ping-Pong.
- 12 séries de Noms Propres **de thèmes différents.**
- 8 listes de 6 expressions de **3 mots maximum** pour les Grandes Pyramides parmi lesquelles vous sélectionnerez les épreuves retenues, **tout en sachant qu'elles peuvent être refusées, modifiées ou remplacées. Elles deviennent alors la propriété de la F.F.C.P. qui seule peut en disposer, elles ne peuvent en aucun cas circuler sur le Net.**

Notre club sollicite l'accréditation nécessaire à l'organisation d'un Tournoi Fédéral Individuel. Le règlement **2017/2018** de cette épreuve est en notre possession. Nous en connaissons donc les exigences et nous engageons, par la présente, à les respecter et à les faire respecter par les joueurs.

Nous vous prions de trouver ci-joint un chèque de **40 euros** correspondant aux frais administratifs dont il est question à l'article A-2-5 du règlement du Championnat Fédéral Individuel.

À l'issue du tournoi, nous reverserons 1 euro par joueur par chèque à l'ordre de la F.F.C.P. adressé dans la semaine qui suit par lettre suivie avec les résultats provisoires, les feuilles de match et éventuellement le rapport d'arbitrage, à l'Administrateur référent.

Si un tournoi est annulé par l'organisateur, les frais d'homologation, lorsque les épreuves sont envoyées, ne seront pas remboursés, sauf cas de force majeure. Un avoir de 20 euros maximum peut être accordé par le Conseil d'Administration à valoir sur l'organisation d'un prochain tournoi homologué.

Noms, Prénoms, Date et Signatures de l'Organisateur et du Président du Club dont il dépend :